



**PRÉFÈTE
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La préfète

Rennes, le 14 SEP. 2026

Mesdames, messieurs,

Le comité de gestion de la ressource en eau (CGRE), réuni le 8 septembre dernier, a constaté la poursuite de la dégradation de la situation hydrologique dans le département. Dans ce contexte, il a été décidé de maintenir le niveau de crise sécheresse sur l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine. Les mesures de restriction des usages de l'eau prévues par l'arrêté préfectoral du 14 août 2026 demeurent donc applicables.

Cette situation appelle la vigilance et la mobilisation de tous. Le maintien d'un niveau de crise généralisé traduit en effet la nécessité de préserver les ressources en eau (eau potable et milieux aquatiques) et de garantir en priorité les usages essentiels, alors même que la situation hydrologique demeure particulièrement tendue.

Les collectivités territoriales ont, dans ce contexte, un rôle essentiel à jouer. Je souhaite donc pouvoir compter sur l'exemplarité des collectivités et des établissements publics dans la mise en œuvre des mesures de restriction qui leur sont applicables, tant pour leurs propres usages que dans la gestion de leurs équipements et espaces publics.

Je vous remercie également de bien vouloir relayer largement auprès de vos administrés, usagers et partenaires les dispositions actuellement en vigueur, afin que chacun puisse prendre la pleine mesure de la situation et contribuer à l'effort collectif de préservation de la ressource en eau.

Une mobilisation collective est indispensable pour que les mesures de restriction soient effectivement respectées et pour limiter autant que possible les prélèvements. Elle participe également à la bonne compréhension et à l'acceptabilité des mesures prises et de leur impact économique sur différents secteurs.

Je vous remercie par avance de votre mobilisation et de votre contribution à la préservation de la ressource en eau dans notre département.

Je vous prie de croire, mesdames, messieurs, à l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,

La préfète

Emmanuelle DUBÉE

Destinataires in fine

- Mesdames et messieurs les maires d'Ille-et-Vilaine
- Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité d'Ille-et-Vilaine
- Association des maires ruraux de France d'Ille-et-Vilaine
- Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
- Président du Conseil régional de Bretagne
- Mesdames et messieurs les sénateurs et députés d'Ille-et-Vilaine